

Séance du 10 juin 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, mardi le 10 juin 2013 à 20h00.

Sont présents : M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2013-06-82 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de M. Yves Durand, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2013-06-83 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ajout, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Yves Durand.

2013-06-84 Approbation des procès-verbaux

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des 13 et 21 mai derniers, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que lesdits procès-verbaux soient approuvés tels que rédigés.

Demandes

Faute de budget, les demandes de subvention de la Fondation québécoise du cancer, de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, du CPE le Siffleux, des Ateliers éducatifs Les Petits Mousles et de la Maison Louis-Cyr ne sont pas retenues

2013-06-85 Appui au CPE Le Siffleux

CONSIDÉRANT que les places offertes aux familles en centres de la petite enfance constituent un atout pour le développement de notre région;

CONSIDÉRANT que les CPE facilitent l'accès des parents au marché du travail;

CONSIDÉRANT que les CPE offrent aux enfants d'âge préscolaire une stimulation maximale, le développement des habiletés sociales et les ouvrent sur le monde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace appuie la demande d'agrandissement du CPE Le Siffleux.

2013-06-86

Acquisition d'une toile pour le terrain de jeux

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, qu'une toile de remplacement soit acquise en remplacement de celle actuellement usée et servant d'abri pour les jeunes durant l'été.

Le vote étant pris sur cette proposition, elle est adoptée par 3 voix contre une.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants : permis au cours du dernier mois, suivi budgétaire et rapport financier du président démissionnaire du comité de développement.

2013-06-87

Projet de piste cyclable

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Cléophas de Brandon, Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon et Mandeville travaillent présentement à un projet de piste cyclable;

CONSIDÉRANT que la première étape du projet est d'embaucher un consultant professionnel pour la planification de l'aménagement de la piste qui proposera des solutions concrètes et efficaces tenant compte de la réalité des piétons, des cyclistes et des contraintes d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait être intéressant pour la municipalité de Saint-Didace de se joindre à cette première étape afin d'évaluer les possibilités et les coûts de relier la piste cyclable jusqu'à Saint-Didace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durant, et résolu d'inclure la municipalité de Saint-Didace dans cette étude et que les frais encourus par cette étude soient puisés dans l'enveloppe de diversification de Brandon.

2013-06-88

Embauche d'un nouvel employé

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le secrétaire-trésorier publie, par voie de circulaire, une offre d'emploi pour le remplacement de M. Guylain Cossette qui a quitté la municipalité.

2013-06-89

Télésurveillance des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace a accordé la compétence en téléphonie à la MRC de D'Autray par l'adoption par cette dernière du règlement numéro 176;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du principe de subsidiarité, il est préférable que l'administration et la gestion du contrat de surveillance soient assumées par les autorités municipales propriétaires des bâtiments à surveiller;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, il est essentiel que les considérations techniques soient prises en compte et il est ainsi préférable qu'une partie des activités relatives au processus contractuel continuent d'être gérées par la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un appel d'offres pour la surveillance des bâtiments municipaux reliés par système d'alarme et a déposé un rapport d'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par M. André Drouin, il est résolu :

1. que le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. d'accepter le partage de compétence concernant la surveillance des bâtiments reliés par un système d'alarme comme suit : la MRC rédige de cahier des charges et procède à un appel d'offres pour la surveillance et l'entretien d'un système d'alarme pour les bâtiments municipaux; la municipalité de Saint-Didace octroie le contrat au soumissionnaire retenu suite à l'appel d'offres, administre et gère ledit contrat selon les termes spécifiés au cahier des charges;
3. d'autoriser M. Guy Desjarlais, maire, et M. André Allard, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec GC Alarme sécurité pour la surveillance du système d'alarme des bâtiments municipaux, le tout selon les modalités et coûts spécifiés au rapport d'ouverture de soumissions déposé par la MRC.

2013-06-90

Adjudication du contrat d'assurance collective

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Didace offre à ses employés, une assurance-collective par l'entremise du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a été déléguée afin de procéder à un appel d'offres public, pour et au nom des municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière* le 31 mars 2013, Journal l'Actionl;
- CONSIDÉRANT** que quatre compagnies ont répondu à l'appel d'offres public, à savoir :
- L'Industrielle Alliance
 - La Capitale
 - Croix Bleue
 - L'Union-Vie
- CONSIDÉRANT** que trois compagnies ont présenté des soumissions conformes aux documents d'appel d'offres, à savoir :
- L'Industrielle Alliance
 - La Capitale
 - Croix Bleue
- CONSIDÉRANT** que le comité de gestion du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière* s'est rencontré le 9 mai 2013 afin de prendre connaissance de l'analyse des soumissions et des recommandations de monsieur Pierre Piché, consultant pour les municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*;
- CONSIDÉRANT** la rencontre tenue avec les représentants des municipalités, le 9 mai 2103;
- CONSIDÉRANT** que l'ensemble des personnes présentes à la rencontre du 9 mai 2013 retient la soumission de la compagnie Croix Bleue comme

étant la plus avantageuse pour le groupe selon les options suivantes, à savoir :

- garanties assurées-24 mois
- garanties budgétaires-24 mois
- protections optionnelles

CONSIDÉRANT que les options retenues représentent une économie de 21,73% pour chacune des années en regard de taux actuels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Didace accepte les recommandations de monsieur Pierre Piché, consultant pour le *Fonds régional d’assurance collective des municipalités de Lanaudière*, pour un nouveau contrat d’assurance collective avec la compagnie Croix Bleue pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2015 (24 mois) aux taux ci-après mentionnés :

FONDS RÉGIONAL D’ASSURANCE COLLECTIVE DES MUNICIPALITÉS DE LANAUDIÈRE		
Protections	Taux actuels	Croix-Bleue 2013-2015
Assurance vie (taux par 1 000 \$)	0.415 \$	0.345 \$
Assurance DMA (taux par 1 000 \$)	0.05 \$	0.037 \$
Assurance vie – PAC (taux par famille)	4.38 \$	3.59 \$
Assurance salaire courte durée (taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	1 067 \$	0.63 \$
Assurance salaire de longue durée (taux par 100 \$ de rente mensuelle)	3.302 \$	2.76 \$
Assurance frais médicaux		
- Individuelle	107.14 \$	87.53 \$
- Couple	328.84 \$	264.14 \$
- Monoparentale	213.11 \$	173.10 \$
- Familiale	356.54 \$	288.92 \$
Assurance soins dentaires		
- Individuelle	27.50 \$	21.48 \$
- Couple	55.00 \$	42.96 \$
- Monoparentale	40.28 \$	31.46 \$
- Familiale	62.89 \$	49.13 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis, s’il y a lieu.

QUE la municipalité de Saint-Didace autorise la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier à signer, pour et au nom des municipalités membres du *Fonds régional d’assurance collective des*

municipalités de Lanaudière, le contrat à intervenir avec la compagnie Croix Bleue.

QUE les documents suivants font partie intégrante de la présente résolution, à savoir :

- cahier des charges
- analyse des soumissions

2013-06-91

Adhésion à Loisir et Sport Lanaudière

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité renouvelle son Adhésion à Loisir et Sport Lanaudière au coût de 50 \$.

2013-06-92

Journées de la culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Didace et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par M. André Drouin, il est résolu que la municipalité de Saint-Didace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2013-06-93 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière au coût de 100 \$.

2013-06-94 Rescision de la résolution 2013-05-80

ATTENDU que lors de la réunion spéciale du 21 mai 2013, à la demande de monsieur Guy Desjarlais, maire, le conseil a voté une résolution pour rembourser le montant de la contribution au parti politique du Parti Québécois;

ATTENDU qu'une telle contribution doit être payée par l'électeur lui-même et à même ses propres biens et ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement (voir la feuille ci-jointe au sujet du règlement de la loi électorale chapitre E-3.3);

ATTENDU que le conseil se doit de rescinder la résolution du 21 mai 2013, afin d'être conforme avec la loi électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par m. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu par le conseil municipal de Saint-Didace de rescinder la résolution du 21 mai 2013 concernant le remboursement de la contribution au Parti Québécois de monsieur Guy Desjarlais, maire, afin d'annuler le dit remboursement.

2013-06-95 Panneaux d'arrêt sur le chemin Forsight

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que des panneaux d'arrêt soient installés sur le chemin Forsight à l'intersection avec le chemin des Deux-Rivières.

2013-06-96 Comptes

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 117 781.87 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2013-06-97 Ajournement de l'assemblée

Afin de donner suite à l'appel d'offre pour le revêtement du chemin de la Rivière et de traiter l'offre d'emploi, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que l'assemblée soit ajournée au jeudi, 20 juin prochain à 20h00.